



F.C. HAGUENAU 1900 ATHLETISME

Section locale de l'Alsace Nord Athlétisme

Site WEB : <http://www.fch-athletisme.fr>



RENTREE Saison 2018/2019

- Les nouvelles licences seront valables du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019
ATTENTION : Le tarif renouvellement ne sera appliqué qu'aux licenciés du FCH qui renouvelleront avant le 01/10/2018

- La pratique de compétitions ainsi que les activités d'entraînement sont subordonnées au fait que la licence de l'athlète soit à jour.

CATEGORIES au 1^{er} Novembre 2018

Catégories	Code	Nés en
Baby	BB	2015 à 2013
Eveil	EA	2012 à 2010
Poussins	PO	2009 et 2008
Benjamins	BE	2007 et 2006
Minimes	MI	2005 et 2004

Catégories	Code	Nés en
Cadets	CA	2003 et 2002
Juniors	JU	2001 et 2000
Espoirs	ES	1999 à 1997
Seniors	SE	1996 à 1980
Vétérans	VE	1979 et avant



COTISATION :

Catégorie	Type de licence	Tarif de base	Tarif renouvellement avant le 01/10/2018
BB, EA et PO	Découverte	170 €	150 €
BE à VE	Compétition	160 €	140 €
CA à VE	Loisir	120 €	100 €

La cotisation englobe l'ensemble des prestations fournies par le club tel que la licence, l'assurance et les entraînements.

Minoration : -15€ pour une 2^{ème} licence d'une même famille et -20 € à compter de la 3^{ème}.
L'implication des athlètes et/ou parents lors de l'organisation de nos manifestations d'envergure pourra donner lieu à une minoration supplémentaire de 20€.

MODALITES d'INSCRIPTION :

- Remplir le formulaire d'ADHESION, l'assurance Responsabilité civile et Individuelle accident de la FFA est incluse dans la licence.

- Fournir un certificat d'aptitude à la pratique de l'Athlétisme de Compétition daté de moins de 3 mois en utilisant impérativement le nouveau formulaire du club ou valider le questionnaire médical sur l'espace licencié (renouvellement uniquement)

- Régler la cotisation (chèque à l'ordre du FC HAGUENAU ATHLETISME) ou



- Remettre l'ensemble de ces éléments à votre entraîneur, ou les transmettre à:

Paul Grousset 5 rue Général Courbassier 67500 Haguenau

INFORMATIONS PRATIQUES :

En annexe est joint un document sur les règles de fonctionnement internes et les conseils pratiques.

Le port maillot du Club est obligatoire pour les compétitions. Pour les catégories EA- PO et BE c'est un tee-shirt qui est de mise, il est fourni par le club pour les nouveaux arrivants.

SEPTEMBRE 2018

F.C. HAGUENAU 1900 ATHLETISME

REGLES DE FONCTIONNEMENT INTERNES

But : permettre à chaque athlète de se réaliser au mieux sur le plan sportif et humain et au club d'utiliser au mieux ses ressources et d'obtenir les résultats qu'il est en droit d'attendre.

Entraînement : L'**assiduité** aux séances est indispensable, elles sont préparées par les entraîneurs dans une suite logique, si tu en manques de trop ta progression est limitée.

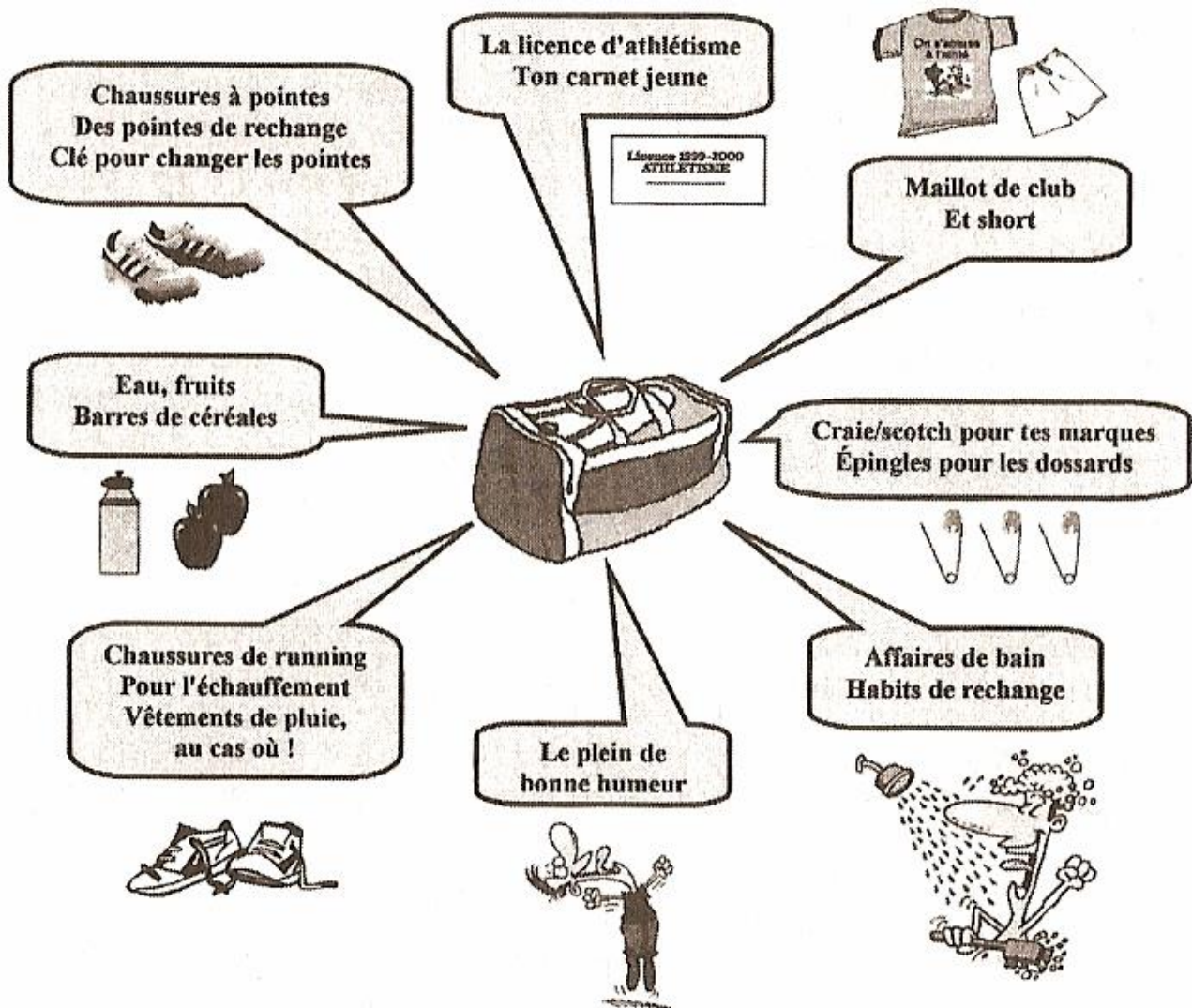
Compétitions : La **participation** aux épreuves prévues par ton entraîneur doit être un élément fort de ton implication, c'est aussi l'aboutissement normal de ton travail à l'entraînement.

Comportement : **respecte** aussi bien tes entraîneurs que tes copains athlètes par :

- la **punctualité** aux heures d'entraînement
- l'**écoute** et la **concentration** pour une bonne assimilation des techniques et pour le respect des consignes.

CONSEILS PRATIQUES

Tenue vestimentaire : Chaussures de jogging, short, maillot et survêtement sont indispensables pour l'entraînement, les pointes sont recommandées pour les compétitions



Conclusion : La pratique de l'Athlétisme requiert **Humilité** et beaucoup de **Persévérance**. Les premiers d'aujourd'hui ne seront pas forcément les premiers de demain et inversement les derniers de maintenant ne seront peut-être pas les derniers de demain.

FORMULAIRE DE NOUVELLE ADHESION

S/L FC HAGUENAU



Remplir en Lettres Capitales et cocher les cases

Licence N° :

NOM : _____	Prénom : _____
Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Date de naissance : ____/____/____ (jj/mm/aaaa)
Nationalité : _____	
(L'Athlète de nationalité étrangère ayant réalisé une performance de niveau équivalent ou supérieur à IB dans les 12 derniers mois doit obligatoirement le signaler afin que la FFA puisse formuler une demande d'autorisation auprès de la fédération du pays d'origine)	
Adresse complète : _____	
Code Postal : _____	Ville : _____
Adresse Email (obligatoire) : _____	
N° de téléphone (portable) : _____	N° de téléphone (fixe) : _____
Type de Licence choisie : <input type="checkbox"/> Licence Athlé Compétition <input type="checkbox"/> Licence Athlé Santé <input type="checkbox"/> Licence Athlé Running	<input type="checkbox"/> Licence Athlé Découverte <input type="checkbox"/> Licence Athlé Entreprise <input type="checkbox"/> Licence Athlé Encadrement

Certificat médical : (Articles L 231-2 et L 231-2-2 du Code du Sport)
 - Pour les Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte (à partir de la catégorie Eveil Athlétique) et Athlé Running le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins de six mois à la date de prise de la Licence.
 - Pour la Licence Athlé Santé et Athlé Découverte (pour la catégorie Baby Athlé uniquement), le soussigné certifie avoir produit un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport datant de moins de six mois à la date de prise de la Licence.
 - Dans le cadre d'un renouvellement de Licence, et dans les conditions prévues par le code du sport, le soussigné peut attester avoir rempli le questionnaire de santé et se voir dispenser de présenter un nouveau certificat médical.

Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs / autorisation hospitalisation :
 Conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, je, soussigné, _____, en ma qualité de _____ (père, mère, représentant légal) de l'enfant _____ autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.
 En ma qualité de (père, mère, représentant légal) de l'enfant autorise l'hospitalisation de mon enfant en cas de nécessité médicale.

Assurances (Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L321-6 du Code du Sport)
 La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, assureur :
 - aux Clubs : une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club et du Licencié au prix de 0,28 euro TTC (inclus dans le coût de la licence). Un Club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la fédération, il doit alors fournir une attestation d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L321-1 du Code du Sport).
 - aux Licenciés : une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, au prix de : 0,81 euro TTC (inclus dans le coût de la licence).
 J'accepte l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée
 ou
 Je refuse l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée et reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique de l'Athlétisme pouvant porter atteinte à mon intégrité physique
 Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (option 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurances)

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.

Droit à l'image : Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre

Loi Informatique et libertés (Loi du 6 janvier 1978) :
 Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : cil@athle.fr
 Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre (l'absence de réponse vaut acceptation)

Date et signature du Licencié :
 (des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)